



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

« UN DRAME DE LA CONSCIENCE PROFESSIONNELLE » :
**LE RAPPORT QUI EXPLORÉ LES LIENS ENTRE SUICIDE
ET TRAVAIL**

Dans son quatrième rapport, l'Observatoire national du suicide se penche sur les liens entre travail, chômage, et suicide. L'étude fait état de ces travaux conduits avant la crise sanitaire liée au Covid-19, mais peut néanmoins fournir des pistes de réflexions face à la situation actuelle.

Suicide et travail. Suicide et chômage. Le thème résonne d'une façon particulière, même si le rapport de l'Observatoire national du suicide dévoilé mercredi 10 juin fait état des travaux conduits avant la crise du coronavirus. *"Mais les résultats peuvent éclairer et apporter des réponses en termes de prévention à la situation actuelle et des mois à venir, celle d'une crise économique sociale"*, estime Fabrice Lenglard, directeur de la Drees, l'outil statistique du ministère de l'Economie, et président délégué de l'ONS. Pour son 4e rapport, l'Observatoire, présidé par le ministre de la Santé, a choisi de se pencher sur les liens entre comportement suicidaire, et situation professionnelle.

La France comptabilise près de 9.300 décès par suicide, selon les derniers chiffres disponibles, qui datent de 2016. La moitié des décès concerne des personnes en âge de travailler, entre 35 et 64 ans. Les hommes en emploi se suicident davantage, mais les femmes déclarent plus souvent que les hommes avoir fait des tentatives de suicide. On le sait, le travail et l'emploi occupent une place importante dans la vie et l'identité des individus.

Dans quelle mesure ces gestes suicidaires sont-ils liés aux conditions de travail, ou à des conditions de vies dégradées par le chômage ?

Avant les années 1990, les suicides liés au travail étaient rares, rapporte Christian Baudelot, expert et membre de l'Observatoire national du suicide.

La question se pose d'autant plus que, depuis quelques années, la multiplication des suicides sur le lieu de travail ont poussé les pouvoirs publics à faire de la prévention de la santé au travail une priorité. *"Avant les années 1990, les suicides liées au travail étaient rares"*, rappelle Christian Baudelot, expert et membre de l'Observatoire national du suicide. *"Pendant longtemps, cela n'a pas existé. Ce n'est qu'au cours des 30 dernières années que plusieurs dizaines de salariés se sont donnés la mort dans des lieux impliquant le travail. C'est un phénomène nouveau."*

C'est, rappelons-nous, les suicides en 2006 et 2007 du Technocentre Renault de Guyancourt dans les Yvelines ; c'est, encore, la vague de suicides chez France telecom, particulièrement entre 2008 et 2009. *"Mais ce sont chez aussi chez EDF-GdF-Suez, dans des hôpitaux de l'Assistance publique, à la Fnac, à l'Office national des forêts, à La Poste, auxquels*



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

s'ajoutent les nombreux suicides d'agriculteurs très souvent liés aux conditions d'exercice de leur profession", rappelle Christian Baudelot. Auquel on peut ajouter les suicides chez les forces de l'ordre ou dans l'Education nationale.

Le chercheur lie les faits à l'émergence, dans les années 90, d'une nouvelle forme de management, qui a donné lieu à de grands plans de restructurations. *"Ces formes de management ont exigé des salariés plus d'autonomie, plus de flexibilité, un engagement personnel de plus en plus intense de la part des travailleurs", dit-il. "C'est dans ce contexte qu'apparaît, dès les années 1990, l'expression 'souffrance au travail', ainsi que d'autres substantifs renvoyant à la même réalité : stress, harcèlement moral, burn out, risques psychosociaux, épuisement professionnel. Et, jusque dans les années 1990, dans ces milieux professionnels très masculin, toute forme de souffrance était bannie, ne pouvait pas s'exprimer."*

Le suicide devient une certaine forme ultime de protestation sociale

Ces suicides, souvent faits sur le lieu de travail, revêtent une forme particulière : ils sont publics. *"Ils cherchent à établir de manière visible un lien entre le passage à l'acte et les conditions de travail", analyse Christian Baudelot. "Le fait de choisir le lieu de travail comme scène du suicide, comme s'immoler sur le parking d'une entreprise ou se défenestrer d'un bureau, est un signal indiquant le sens que les victimes entendent donner à leur acte. C'est une forme de suicide qui tranche avec le suicide ordinaire, souvent peu argumenté, privé, qui a lieu plutôt au domicile."* Pour leur chercheur, ce "suicide vindicatif" peut quasiment être interprété comme "vengeur" : *"En se produisant sur la scène publique, au sein même de l'entreprise ou en déclarant que cette dernière en est responsable, le suicide devient ainsi une certaine forme ultime de protestation sociale".*

Les salariés qui passent à l'acte sont, on s'en doute, fragiles. *"Mais c'est une fragilité qui n'a rien de pathologique", précise Christian Baudelot. Car celles et ceux qui se suicident sont des femmes et des hommes qui se sont intensément investis dans leur activité professionnelle, des professionnels confirmés, dans l'attente d'une reconnaissance. "Ce type de suicide serait provoqué par une sorte de drame de la conscience professionnelle induit par un bouleversement des normes qui régissent le travail."*

Reste que si, dans certains cas, le lien entre le travail et le suicide paraît assez évident, il est toujours à nuancer. *"Ce lien est toujours difficile à établir, notamment parce que les causes d'un suicide sont toujours multifactorielles, et le travail ne peut jamais être considéré comme la cause unique d'un suicide",* indique Christian Baudelot.

Un licenciement, un dépôt de bilan ont un effet psycho-traumatique, rapporte Michel Debout, membre de l'Observatoire national du suicide.



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

Le chômage aussi peut tuer, rappelle aussi le rapport.

Le risque de décès par suicide des chômeurs est même supérieur à celui des actifs en emploi. *"Le lien entre chômage et suicide est connu depuis longtemps"*, rappelle Michel Debout, de l'Observatoire national du suicide. *"Dès 1929, des travaux de sociologie ont montré que la crise avait provoqué une hausse très significative du nombre de suicides aux Etats-Unis. La crise de 2008 permet aussi de lier l'augmentation du chômage, de la précarité sociale, avec la hausse du nombre de morts statistiques."* Dans la même veine, une enquête de l'Ifop en 2016 montre que 30% des personnes au chômage déclarent avoir sérieusement pensé au suicide contre 20% pour la moyenne de la population.

Pourquoi, comment le chômage entraîne-t-il l'augmentation de ce risque ? *"D'abord parce que le chômage, la précarité, a un effet sur la santé globale des personnes"*, rappelle Michel Debout, s'appuyant sur une enquête de l'Inserm estimant que le chômage est à l'origine d'une surmortalité de 15.000 personnes par an. *"Au-delà du suicide, il y a une fragilisation du chômeur : sa situation familiale se dégrade, il passe d'un état de dette à un état de surendettement. Et un licenciement, un dépôt de bilan ont un effet psycho-traumatique. Ce sont des situations qui fragilisent la personne, son psychisme."* Or, alerte le chercheur, face à ce risque traumatique, les chômeurs sont particulièrement dépourvus : *"Il n'y a aucune prévention pour la santé des chômeurs. Quand on perd son travail, on perd la médecine qui va avec, et c'est un paradoxe car c'est dans ce moment-là que ces personnes sont fragilisées."*

Le suicide comme protestation

Certains chômeurs vont mettre fin à leurs jours après une période parfois longue, pendant laquelle ils se sont retirés du monde et ont réduit leur relation aux autres. L'isolement, la désocialisation provoquent ce "suicide retrait". D'autres choisissent la "protestation" : à travers leur geste, ils expriment leur colère et leur refus de la situation, et font porter la responsabilité sur la ou les personnes désignées comme ayant contribué à sa perte d'emploi. C'est, enfin, le "suicide sacrifice" : *"Les suicidés feront en sorte que la plus grande publicité soit faite à leur acte, qui devient un véritable acte de dénonciation, le prix à payer pour que les choses changent"*, note le rapport.

Pour Michel Debout, c'est indéniable : il y a urgence à organiser un dispositif de prise en charge de la santé des chômeurs, alors qu'une explosion du chômage se profile. *"Il faut mettre en place un comité d'experts, pour faire des préconisations, en terme de santé globale, et lancer des recherches pour mieux connaître la réalité familiale et sociale des chômeurs, les conduites addictives, le recours à des instances de soins ou d'accompagnement médico-social."*